

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 28 Novembre 2014

Début de séance à : 18h30

Présents : Mme GARRIGUES, maire,
Mmes DURAND et OUTRE, adjointes,
Mmes AUSTRUY, BOUVILLE, CAPGRAS, DELMAS et SCHOTTE.
Mrs MONFRAIX et SORROCHE, adjoints
Mrs BOUBILA, CROS, LIONNET et PERES.

Absent excusé : M. FOUCHER donne pouvoir à Mme SCHOTTE.

Secrétaire : Mme AUSTRY

Ordre du jour :

- *Taxe d'aménagement (taux d'imposition)*
- *Présentation du choix de la Commission d'Appel d'Offre, pour le bureau d'étude et le coordonnateur sécurité du projet de la future mairie.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

I - Taux de la taxe d'aménagement.

Par délibération en date du 19 septembre 2011, le Conseil Municipal instauré sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux unique de 5%. Cette taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement et permet le financement des équipements publics, vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants.

Madame le Maire propose de maintenir sur l'ensemble du territoire le taux de la taxe d'aménagement à 5% et que la délibération soit reconductible de plein droit d'année en année, sauf nouvelle délibération.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 5%.

La délibération est votée à l'unanimité.

II - Mission SPS – Future Mairie.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avis de la commission d'appel d'offre concernant le choix du prestataire de service pour la mission CSPS de la future Mairie.

3 prestataires de service ont répondu :

- CARSECO pour un montant HT de 2 580.00 €
- VERITAS pour un montant HT de 3 600.00 €
- SOCOTEC pour un montant HT de 2 652.00 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal choisissent le prestataire CARSECO pour un montant de 2 580.00 € HT et autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la mission SPS.

La délibération est votée à l'unanimité.

III - Mission Contrôle Technique – Future Mairie.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avis de la commission d'appel d'offre concernant le choix du prestataire de service pour la mission de contrôle technique de la future Mairie.

4 prestataires de service ont répondu :

- VERITAS pour un montant HT de 6 836.00 €
- SOCOTEC pour un montant HT de 6 180.00 €
- APAVE pour un montant HT de 7 630.00 €
- DEKRA pour un montant HT de 6 999.00 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal choisissent le prestataire SOCOTEC pour un montant de 6 180.00 € HT et autorisent Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la mission de contrôle technique.

La délibération est votée à l'unanimité.

SUJETS HORS DÉLIBERATION:

- I. Madame Michèle GARRIGUES informe le Conseil Municipal des futures modifications du Conseil Communautaire du Sicoval, consécutives à la démission de Michel GLATIGNY Maire de la Commune de Goyrans et vice-président du Sicoval. Un courrier va nous parvenir de la préfecture. A ce jour, il est acté que 10 communes, dont la commune de Belberaud perdent un délégué. Deux communes (Castanet et Ramonville st Agne) en gagnent un. En conséquence, le conseil de communauté du Sicoval aura deux membres en moins.

Fin de séance à 19h00